



Archers de Sévigné

Club affilié à la FFTA : 0335083
(Fédération Française de Tir à l'Arc)

Bienvenue au club Saison 2026-2027

TARIFS - Licence annuelle 2027 (Valide du 01/09/2026 au 31/08/2027)

Adulte compétition	145 €
Adulte pratique en club	138 €
Jeune - U11 à U21	100 €
Archers extérieurs licenciés FFTA	50 €

Réduction à partir du 2e membre de la famille : 10 €

Nous sommes éligibles au dispositif 

Année de naissance	Catégorie	Type de licence
2017 ou après	U11	U11
2015 ou 2016	U13	Jeune
2013 ou 2014	U15	
2010, 2011 ou 2012	U18	
2007, 2008 ou 2009	U21	
de 1988 à 2006	Sénior 1	Adulte
de 1968 à 1987	Sénior 2	
1967 ou avant	Sénior 3	

Les licences FFTA *Compétition* et *Jeune* sont obligatoires pour la participation aux compétitions officielles.

La licence FFTA *Pratique en club* autorise à pratiquer le tir à l'arc dans les salles du club (Beausoleil et Annexe du Palais des Sports, aux horaires indiqués) et sur son pas de tir extérieur, ainsi qu'aux compétitions amicales (pas de compétitions officielles).

TARIFS - Matériel **Débutants**

Location Arc d'initiation

Arc réservé à l'archer et correspondant à sa latéralité, sa morphologie et son évolution.

50 € / an

Kit débutant

8 flèches, 1 palette, 1 élastique, 1 dragonne,
8 étiquettes pour flèches

65 € (achat unique)

Un carquois vous sera prêté la première année contre un chèque de caution de 22€.

Formule complète

Arc complet et permettant des évolutions de taille ou de puissance tout au long de l'année.

Priorité aux jeunes, sous réserve des investissements complémentaires nécessaires

50 € / trimestre

Confirmés

Formule évolution

Pour les archers ayant commencé à investir et possédant une poignée, un viseur, un berger button, un repose-flèche et un sac ou une valise de transport et qui sont encore en prise de puissance ou en croissance.

Branches + Corde + Stabilisation qui pourront être changées si nécessaire.

60 € / an

S'INSCRIRE

Pour tous : attestation validant que les réponses sont toutes négatives au [questionnaire santé](#) sinon certificat médical avec mention « non contre-indication à la pratique du tir à l'arc ou non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition » et adresse de courriel (archers + parents pour mineurs).

Pour les moins de 18 ans : une autorisation parentale, une fiche médicale d'urgence, une autorisation de prélèvement contrôle antidopage (à remplir sur place lors de l'inscription).

ÉCOLE DE TIR

Pour accompagner la progression, des cours sont dispensés pour les débutants par 3 entraîneurs diplômés FFTA aidés de 11 assistant-entraîneurs ou encadrants fédéraux et d'archers expérimentés du club. La formation des archers s'effectue selon la démarche d'enseignement fédérale mise en place par la FFTA. Elle privilégie la qualité d'exécution des gestes plus que la performance qui en sera la conséquence.

PREMIÈRE SÉANCE

Samedi 19/09 à 9h à 12h
Salle Beausoleil

puis, à partir du
lundi 21 septembre



Les lundis de 18h30 à 20h15
& les samedis de 9h à 10h45

DÉBUT DES SÉANCES POUR LES ARCHERS CONFIRMÉS

Jeunes confirmés

Mercredi 09/09 à 18h
Annexe du Palais des sports

Adultes confirmés

Mercredi 09/09 à 20h
Annexe du Palais des sports

HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT

Débutants (École de tir)

Salle Beausoleil

Les samedis de 9h à 10h45 [1]
Les lundis de 18h30 à 20h15 [1]

U11

Salle Beausoleil

Les samedis de 9h à 10h15
Les lundis de 18h30 à 19h45

Jeunes confirmés Catégories U13, U15, U18 & U21

*Annexe du Palais des sports
ou Terrain Dézerseul
selon météo et luminosité*
Les mercredis de 18h à 20h

+
Salle Beausoleil
Les samedis de 10h30 à 12h15
+
Tous les créneaux "confirmés"

Tirs libres confirmés [2]

Salle Beausoleil

Les samedis de 10h30 à 12h15
Les lundis de 20h à 22h15

Annexe du Palais des sports
Les mercredis de 20h à 22h15
Les jeudis de 18h30 à 22h15
Les dimanches de 15h à 19h

[1] : À partir de la mi-année, ce créneau sera ouvert à tous (tir aux distances de compétition). L'intégration des débutants en sera facilitée.
[2] : Les « tirs libres » sont pour archers confirmés jeunes, adultes compétiteurs et non compétiteurs.

RECOMMANDATIONS

Nous disposons d'une tenue de club qui vous sera présentée dans l'année. Elle sert en compétition ainsi que pour représenter le Club. Pour l'entraînement une simple tenue correcte est exigée. Portez de préférence une tenue près du corps. Le port de chaussures de sport est obligatoire pour la salle ainsi que le port de chaussures fermées (même en extérieur lorsqu'il fait chaud). Si vous avez les cheveux longs, prévoyez de pouvoir les attacher. Pour les mêmes raisons, évitez les bijoux.

Soyez ponctuel aux cours et évitez d'en manquer : ils suivent une progression conçue pour vous amener au plus vite à la maîtrise du tir à l'arc. En fin de séance, participez au rangement du matériel mis à votre disposition. La politesse (Bonjour, Au revoir), la bonne humeur et le respect des autres sont de rigueur.



Les entraîneurs et archers confirmés qui vous encadrent sont tous des bénévoles.

À partir du moment où un bénévole, un encadrant, un membre du conseil d'administration porte son carquois, c'est qu'il souhaite tirer. Respectons son temps d'entraînement.

Selon la morphologie de l'archer un plastron (protège-poitrine) sera peut-être nécessaire (prêté par le club au départ, vendu dans les magasins spécialisés). Pour des achats plus importants (arc, ...) il sera prudent de demander conseil.

SÉCURITÉ

Le tir à l'arc n'est pas un sport dangereux à condition de respecter un minimum de discipline. Observez strictement les règles qui vous seront données par vos entraîneurs. Les règles de sécurité sont simples et de bon sens : elles sont obligatoires pour tous les membres du club. Les confirmés ont la responsabilité de les expliquer et de les faire respecter au quotidien.

Les tirs sont placés sous la responsabilité d'un archer confirmé. Les départs « aux flèches » (départs vers les cibles pour récupérer les flèches) sont signalés, pour tous les archers, par le responsable de tir.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte : ils ne peuvent pas tirer seuls.

L'usage des pas de tir par des personnes non licenciées ou non adhérentes est interdit. Tout contrevenant engage sa responsabilité.

Il n'y a aucune dérogation à ces consignes de sécurité.

Ces quelques contraintes deviendront rapidement de bonnes habitudes. En cas de manquements répétés à ces règles élémentaires de sécurité et de savoir-vivre, le Conseil d'administration pourrait se voir dans la pénible obligation d'envisager une exclusion temporaire voire définitive. Les membres du Conseil d'Administration sont, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire.

LES CONTACTS DES ARCHERS DE SÉVIGNÉ

Site du club : <http://www.archers-de-sevigne.com>

Mail : archers.de.sevigne@gmail.com

Téléphone : 06 89 96 26 20

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans la découverte et la pratique du tir à l'arc.